



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

SAIO
Service Académique
d'Information et
d'Orientation

MLDS
Mission de Lutte contre le
Décrochage Scolaire

N° 78
Circulaire académique
MLDS
Rentrée 2018

Affaire suivie par :
Nathalie FETNAN
Cheffe du service
académique d'information et
d'orientation
Responsable académique
de la MLDS

Tél.
04 93 53 73 89
Courriel.
mlds@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 NICE cedex2

Le recteur de l'académie de Nice,
Chancelier des Universités,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges et des lycées publics

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Madame et Monsieur les inspecteurs de l'Éducation
nationale chargés de l'information et de l'orientation

Mesdames et Messieurs
les coordonnatrices départementales
les coordonnateurs formateurs insertion
de la MLDS

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'Éducation
nationale
directeurs des services départementaux des
Alpes-Maritimes et du Var

Nice, le 3 octobre 2018

Objet : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire : rentrée 2018

*Réf : - circulaire N° 2013-035 du 29 mars 2013, Réseaux Formation
Qualification Emploi (FOQUALE)*

La lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité nationale.
Son rôle, renforcé dans le domaine de la prévention vise à réduire les sorties
sans qualification.

Le public pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire
(MLDS) évolue. Si le nombre de collégiens âgés de 16 ans est en baisse, en
revanche, on constate une augmentation du nombre de lycéens et d'élèves de
moins de 15 ans n'ayant pas terminé leur classe de 3e.

Il est rappelé que les actions de la MLDS concernent prioritairement les jeunes de
16 ans et plus, non diplômés, n'ayant pas de solution de formation ou d'insertion
à la rentrée scolaire ou abandonnant leurs études en cours d'année. Il est donc
nécessaire pour les plus jeunes, de rechercher, avec l'appui de la MLDS, au sein



2 / 3

des GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) des solutions dans les établissements :

- par la mise en place d'un PAFI (parcours aménagé en formation initiale)
- par la mise en place d'un tutorat ou d'autres solutions.

Par conséquent, c'est à titre dérogatoire et en nombre limité que les demandes d'admission des élèves âgés de 15 ans doivent être examinées par le réseau FOQUALE (FORMation QUALification Emploi) :

- pour une affectation au premier et au deuxième trimestres de l'année en cours, l'élève doit avoir 15 ans révolus et avoir terminé son premier cycle du second degré,
- Au troisième trimestre, il convient de maintenir l'inscription de l'élève dans son établissement et de rechercher avec l'appui du psychologue de l'éducation nationale (Psy.EN) et du coordonnateur formateur insertion (CFI) une solution alternative.

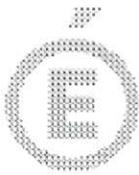
Lorsqu'une solution à l'interne n'a pas pu être proposée par le GPDS et afin que toutes les solutions puissent être mobilisées dans le cadre du bassin, les dossiers doivent être soumis à la commission FOQUALE. Cette commission est compétente pour proposer ou formuler un avis sur les solutions envisagées (PAFI, Tutorat, service civique, MLDS, etc.).

Chaque année, la MLDS adapte ses interventions en matière de prévention et de remédiation par des activités territoriales qui visent à :

- développer sa mission d'ingénierie dans la mise en place de parcours individualisés au sein des établissements et de re-préparation aux diplômes (*Voir annexe*).
- Consolider sa mission de coordination des actions habituelles relevant « d'un appel à projet » fondée sur la pédagogie du détournement et le partenariat. Les actions, option scolaire ou professionnelle sont proposées à un public fragile avec pour objectif l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et une reprise d'études en formation initiale ou en alternance (*voir annexe*). A ce titre, les mineurs non accompagnés peuvent être accueillis dans les actions de la MLDS afin de favoriser l'accès à la formation ou à l'insertion professionnelle. Pour réussir cette prise en charge, il convient de renforcer le partenariat avec les associations qui les accompagnent.
- Renforcer sa mission d'appui technique auprès des équipes éducatives pour la mise en place de dispositifs de suivi et d'actions favorisant la persévérance scolaire et l'accès à la qualification.

Les établissements scolaires peuvent faire appel aux CFI de la MLDS pour les accompagner dans la mise en place :

- des GPDS,
- des parcours aménagés de formation initiale (PAFI),
- du tutorat,
- de la sécurisation des parcours.



3 / 3

Les demandes adressées aux CFI feront l'objet d'un travail collaboratif aux niveaux départemental et académique. Le groupe académique de formation pourra être sollicité, le cas échéant, pour son expertise.

Cette année, le plan académique de formation (PAF) propose à nouveau, un programme d'actions de formation piloté par la cheffe du SAIO et le doyen des IEN-ET :

- formation inter-catégorielle d'accompagnateurs (niveau 2); l'objectif étant de former des personnels capables d'intervenir à la demande des équipes éducatives pour mettre en œuvre des actions de prévention et/ou de remédiation au sein de l'établissement,
- stage en établissement : demande d'intervention des accompagnateurs en EPLE afin d'aider les équipes éducatives à repérer, à analyser la ou les problématiques de décrochage dans l'établissement et à identifier les modalités d'intervention adaptées à chaque situation.

La cheffe du service académique d'information et d'orientation assure sous l'autorité du recteur, la responsabilité académique de la MLDS. Assistée de la coordination académique, elle organise, en lien avec les IEN-IO le suivi des dispositifs de la MLDS et des réseaux FOQUALE dans la mise en œuvre de la politique académique de lutte contre le décrochage scolaire.

Les établissements scolaires supports des dispositifs MLDS et les responsables des réseaux FOQUALE du bassin d'éducation et de formation (BEF) contribuent pleinement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation annuelle des projets d'activités territoriaux.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de vos équipes et leur engagement en faveur de la réussite de tous les élèves.


Emmanuel ETHIS



P.J. Annexe

Copie : - Madame la Doyenne des IA-IPR
- Monsieur le Doyen des IEN ET/EG
- Monsieur le DAFPIC

Activités de prise en charge des élèves « décrocheurs ou en voie de décrochage »



1 / 2

1- Actions de remobilisation et de remise à niveau

Objectifs : Favoriser la reprise de formation vers la qualification par des actions de remédiation et de découverte professionnelle.

Public visé : les élèves sortant sans qualification et sans solution avérée d'insertion de 16 ans et plus. Les élèves repérés comme « décrocheur » par le réseau « FOQUALE »

Description des activités : Plusieurs modules sont proposées dans chaque BEF aux élèves « décrocheurs ou en voie de décrochage ».

Ils offrent systématiquement une remise à niveau, une préparation active de l'orientation et une découverte en milieu professionnel.

Le CFI accueille et accompagne individuellement l'élève dans le cadre d'un parcours personnalisé. Plusieurs d'options existent :

- **L'option accueil bilan**, module court qui prépare l'élève à son parcours individualisé, à ses différents stages en entreprise.
- **L'option scolaire (OS)** s'adresse à des élèves qui ont un projet d'orientation vers une poursuite d'études en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage. Ces élèves ont davantage un profil scolaire.
- **L'option professionnelle (OP)** s'adresse aux élèves éloignés de la qualification dont le rejet de l'école est nettement marqué. Les activités proposées concernent essentiellement le travail du projet professionnel en s'appuyant sur les centres d'intérêt des jeunes et la valorisation des stages en entreprise.
- **L'option « accompagnement individualisé » (AI)** : Cette option permet à un moment du parcours de l'élève de faire un stage en entreprise à temps plein et de ne travailler son projet qu'en entretien avec le CFI. Cet aménagement permet à l'élève de bénéficier d'un sas dans l'attente d'un accès à une formation professionnelle qualifiante.

Des entretiens individuels régulent ces parcours personnalisés.

Dans le cadre de ces modules, chaque CFI propose des activités qui font appel à la « pédagogie du détour » : atelier cuisine, prévention routière, activités sportives, activités culturelles, rallye des métiers, partenariat avec la défense, classe numérique, classe « projet citoyen ».

La plupart de ces activités sont ouvertes à tous les élèves de plusieurs BEF pour ainsi encourager la mobilité et travailler l'autonomie.

2- ADMIS – Accompagnement vers le Diplôme par des Modules Individualisés et par la Sophrologie

Objectif : Permettre à des élèves ayant échoué à leur examen à l'année N de le préparer en contractualisant leur parcours individualisé.

Public visé : Elèves ayant échoué à leur examen et souhaitant un accompagnement « sur mesure » pour valider les matières manquantes. Jeunes ayant arrêté leur scolarité sans avoir obtenu leur diplôme et souhaitant le re-préparer par un programme personnalisé « court » ou souhaitant reprendre une formations (sas pour les DARFI)

Description des activités : Cette action se compose de parcours de formation individualisée. La MLDS assure la coordination entre tous les acteurs (formateurs



2 / 2

et formés). Des modules de sophrologie viennent renforcer le travail préparatoire à l'examen en remettant ces élèves en situation de réussite, au fur et à mesure ils prennent conscience de leurs propres capacités. Le but du programme « ADMIS » est d'inscrire le passage du diplôme comme une simple étape dans un parcours de formation et dans un projet de vie.

3- Module d'accueil au lycée (MODAL)

Objectif : Accueillir des élèves pour les aider à mieux appréhender leurs études et leur vie grâce à une meilleure connaissance d'eux-mêmes. Leur proposer une remise à niveau qui leur permettra de valider la certification intermédiaire et d'envisager une poursuite de formation (en alternance ou en initiale).

Public visé : Elèves sortant de seconde ou de première LGT ou LP en situation de décrochage avéré depuis plus de quatre mois.

Description des activités : Cette action comporte non seulement une remise à niveau mais un travail important est fait sur la connaissance de soi pour mieux réussir en invitant chaque élève à une réflexion sur lui-même.

Des sorties pédagogiques doivent renforcer la cohésion du groupe, la communication entre tous les membres, équipe d'encadrement et élèves.

4- Parcours personnalisé de retour en formation initiale

Objectif : Accompagner le jeune qui souhaite reprendre une formation personnalisée. Contractualiser avec le jeune son parcours de formation et organiser des entretiens individuels. Le parcours personnalisé peut prendre appui sur les dispositifs existants (actions 2,3)

Public visé : Lycéen(ne)s relevant du droit au retour en formation initiale pour les jeunes de 16 ans et plus.

Description des activités : le CFI référent élabore avec le jeune les modalités de mise en œuvre du parcours individualisé qui éventuellement intègre des actions de soutien ou de renforcement des connaissances et des compétences, de découverte du monde professionnel ou des séquences en entreprise. Ces activités peuvent prendre plusieurs formes. Le CFI référent assure le suivi du jeune tout au long de son parcours de formation.